



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 65340

Texte de la question

M Willy Dimeglio appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur le fait que l'année 1994 sera l'année internationale de la famille. De nombreux pays ont constitué un comité national pour organiser des manifestations en vue de célébrer cette année : une coordination existe avec un secrétariat basé à Vienne, dans le cadre de l'ONU. La Fédération des familles de France - 2^e mouvement familial de France - souhaite connaître les modalités d'organisation qui ont été mises en place en France et les possibilités offertes aux mouvements familiaux pour participer à la préparation de cette année internationale de la famille. Quinze mois avant le lancement de cette célébration, il serait regrettable que la France ne s'associe pas à cet hommage à la famille, ou que seules des actions dispersées soient organisées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités d'organisation du comité français et les possibilités de participation des mouvements familiaux à ce comité et aux manifestations qu'il ne manquera pas de coordonner.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65340

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5605